Échos des revues

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **16 (1887)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ment portée en même temps devant le Conseil fédéral et le Tribunal fédéral [1].

La question peut donc devenir d'une certaine importance pour toute la Suisse catholique.

Si l'on se rappelle le sort des écoles catholiques de la ville de Bâle ; si l'on remarque le projet de la loi scolaire zuricoise, qui va prochainement être soumis au Grand Conseil de ce canton et dont l'article 4 porte : *Es dürfen keine konfessionell getrennten Schulgemeinden bestehen;* si l'on observe l'attitude, au Grand Conseil saint-gallois, des chefs radicaux surtout celle de M. Hoffmann, — membre du conseil des Etats et l'un des chefs les plus influents du radicalisme suisse — pour faire passer cette idée *contrairement* à la Constitution et aux lois ; si l'on examine tout cela, on ne peut guère se dissimuler que l'on se trouve vis-à-vis d'*un plan uniforme,* provenant d'un mot d'ordre pour introduire par voie d'interprétation ce qu'on n'a pas réussi à mettre dans le texte de la Constitution fédérale. Il paraît que le radicalisme a décidé d'aller en avant — malgré Constitutions et lois — et d'ouvrir une campagne contre les écoles confessionnelles. Voilà l'importance du recours de Lichtensteig pour toute la Suisse chrétienne, catholique et protestante. K.

ÉCHOS DES REVUES

Suisse française. — L'*Ecole* de Lausanne s'est occupée beaucoup dernièrement des moyens à prendre pour donner suite à la décision prise par le Comité de la Société romande de créer dans l'*Educateur* une place aux intérêts des sections cantonales. La section vaudoise avait proposé la fondaton d'un journal de section ou la reprise d'un journal existant. Mais elle accepte à titre d'essai les avances faites par le Comité central.

Ces dissentions intestines donnent raison, une fois de plus, au principe qui a prévalu dans le canton de Fribourg, celui d'une Société cantonale avec un organe spécial.

Le même numéro de l'*Ecole* renferme une pétition demandant aux Chambres fédérales l'exemption du service militaire en faveur des instituteurs. L'enseignement de la gymnastique devrait être considéré comme une prestation équivalente au service militaire.

Nous donnons une pleine adhésion à ce vœu qui nous paraît légitime.

Dans l'*Ecole* du 10 novembre, M. Colomb répond aux reproches de ceux qui prétendent que les conférences sont inutiles sous prétexte que les décisions ne sont pas changées en articles de loi; il dit avec raison que les discussions obligent l'instituteur à faire en quelque sorte la revue de son bagage intellectuel en retranchant les idées erronées, en dissipant certains préjugés et en rendant les idées de chacun plus nettes et plus claires.

[1] Depuis la réception de cette lettre sur cette grave question, la *Katholische Schulgeimende* a porté le recours devant le Tribunal fédéral.

Les exercices de langage et de l'enseignement de la lecture aux Etats-Unis, tel est le titre d'un article de fond aussi instructif qu'intéressant publié par l'*Ecole* dans le numéro du 25 novembre, article emprunté en partie à un rapport de Mlle Loizillon sur l'enseignement en Amérique. L'auteur en conclut qu'il serait avantageux d'adopter la méthode analytico-synthétique de lecture, méthode qui tout en apprenant à lire et à écrire très rapidement, développe l'intelligence, habitue l'enfant à parler et offre un attrait particulier.

Nos lecteurs savent sans doute déjà qu'une souscription est ouverte pour élever un monument au grand pédagogue de notre siècle, à l'illustre Pestalozzi. Ce monument sera érigé à Yverdon cette seconde patrie du fondateur de la pédagogie moderne. L'*Ecole* adresse un éloquent appel à la générosité des instituteurs.

Elle cite et discute un remarquable travail emprunté à la Société d'hygiène de Genève sur l'*hygiène scolaire intellectuelle,* travail que nous reproduirons plus tard dans les colonnes du *Bulletin,* en raison de son importance toute pratique.

On sait que la librairie Payot, qui a pris une si grande importance, sous l'habile et active direction de son jeune chef, publie depuis trois ans un journal destiné aux jeunes gens qui se préparent pour les examens de recrues, c'est le *Jeune citoyen.* Il est répandu dans toute la Suisse française et a obtenu un succès remarquable et mérité. Comme il ne renferme que des travaux pratiques, il n'entre pas dans notre cadre de le résumer ici.

L'*Ecole primaire* du Valais (qui paraît chaque quinzaine, de novembre à avril, prix 2 fr. 50) a repris son cours. Nous ne résumerons point les excellents et nombreux articles qu'elle emprunte à l'*Ecole catholique,* au *Manuel de l'instruction primaire* de M. Defodon et aux autres revues pédagogiques.

Les deux numéros renferment des travaux de M. W. sur des propositions de réforme des conférences, sur l'enseignement de la composition et sur les exercices d'élocution.

Nous signalerons encore le *Mémorial d'un instituteur.*

L'*Educateur* continue la série d'articles sur la pédagogie française étudiée dans l'ouvrage de M. Compayré. Le *Bulletin* aura plus d'une fois occasion de parler de ce même ouvrage.

Nous apprenons par le résumé du rapport de l'instruction publique de Neuchâtel, résumé dû à la plume de M. Daguet, que la grammaire de M. Ayer a fait son temps. On a confié la rédaction d'un nouveau manuel à M. Gebhard, inspecteur scolaire. Le rapporteur se plaint de la manie de souffler que l'on remarque trop souvent dans les examens, comme aussi des représentations théâtrales que donnent des écoles à l'occasion des visites.

Il paraît que les jeunes instituteurs ne sont pas suffisamment préparés à l'enseignement des premiers éléments de lecture et au maniement du boulier-compteur.

Les inspecteurs neuchâtelois ne paraissent pas contents du compte-rendu de M. Dussaud sur l'Exposition scolaire de Zurich.

Ce compte-rendu nous a paru à nous-même aussi partial qu'incomplet. Celui de M. Wettstein est incontestablement plus sérieux et plus juste.

La même revue reproduit dans son numéro du 1er septembre, un travail curieux sur l'hygiène dentaire. La conclusion pratique est que ce qui contribue le plus à la carie des dents, c'est, avec les boissons trop chaudes ou trop froides, les eaux calcaires et la salive quand elle acquiert une action acide.

Pour neutraliser les acides, il n'y a rien de mieux que l'usage de la craie en poudre. En frottant d'abord la brosse à dents humide sur un morceau de savon, puis la posant légèrement sur la craie en poudre, on aura un mélange dont les propriétés alcalines sont précieuses pour la conservation des dents.

Le numéro du 15 septembre nous apprend que dans leur *Lehrertag* à Hanovre, les instituteurs allemands ont vivement discuté la question de savoir s'il valait mieux que les inspecteurs soient tirés de leur sein ou tirés d'un milieu supérieur. La question ne fut point tranchée.

A propos des travaux manuels, un maître d'école normale de Cobourg passait dernièrement en revue les innovations qu'on a cherché à introduire dans l'enseignement depuis un certain nombre d'années. Il ne fut question un moment que de la sténographie qui devait s'imposer aux écoles par son importance capitale. Vint le tour de la mnémotechnie, puis celui des caisses d'épargne, puis l'hygiène scolaire, ensuite la chimie domestique et la cuisine, enfin les soins à donner aux malades. Aujourd'hui on ne parle plus que des travaux manuels et même de travaux professionnels, de métiers, etc. Jusqu'à quand cette nouvelle vogue durera-t-elle ?

Dans le numéro du 15 octobre M. Latour rend compte des conférences des instituteurs neuchâtelois.

Voici le texte des questions étudiées cette année :

1° Comment l'enseignement primaire doit-il être organisé pour assurer à tous les enfants le fonds d'instruction nécessaire à chacun d'eux ?

Pour que les élèves conservent dans la suite les connaissances acquises, l'école complémentaire ne doit-elle pas faire suite à l'école primaire ?

Comment l'enseignement doit-il y être donné ?

2° Les élèves des écoles primaires doivent-ils être pourvus de manuels ? Si oui, quel doit être l'emploi rationnel de ceux-ci et pour quelles branches ?

Comment et par qui doivent être choisis ces manuels ?

Voici les conclusions adoptées :

POUR LA PREMIÈRE QUESTION

a) L'école enfantine sera rendue gratuite à partir de l'âge de six ans ;

b) Il sera créé dans chaque localité un musée scolaire avec des collections pour l'enseignement des sciences naturelles ;

c) Le programme des degrés inférieur et moyen sera modifié de manière à augmenter le nombre des leçons de lecture dans ces deux degrés ;

d) Le certificat d'études primaires sera institué et tous les élèves seront libérés définitivement de l'école dès l'âge de quinze ans révolus ;

e) Dans chaque localité, il sera institué des cours complémentaires, dont la fréquention sera rendue obligatoire du 1er décembre au 1er mars, pour tous les jeunes gens de 17 à 20 ans qui n'auraient pas obtenu le certificat d'études, ou dont, après examen, l'instruction aurait été jugée insuffisante;

f) Les maîtres chargés de donner l'enseignement dans les écoles complémentaires seront équitablement rétribués.

Plusieurs de ces résolutions ont été déjà appliquées dans le canton de Fribourg.

POUR LA DEUXIÈME QUESTION

a) Les élèves doivent être pourvus de manuels ;

b) Le manuel doit être un résumé des leçons orales données par le maître et doit servir à les répéter;

c) Les manuels sont *nécessaires* pour l'enseignement de la langue française, (grammaire, vocabulaire), de la lecture, de l'histoire, de la géographie (manuel-atlas), du calcul (problèmes) et du chant ; ils sont *utiles* pour l'enseignement de l'instruction civique et des ouvrages du sexe. Ils seront illustrés de nombreuses gravures.

d) Les manuels adoptés par la commission consultatives pour l'enseignement primaire seront rendus obligatoires ; toutefois, aucun manuel ne pourra être adopté par la dite commission sans un préavis favorable du corps enseignant.

On est surpris qu'un canton aussi avancé que Neuchâtel ait conservé le système des manuels séparés et particuliers à chaque branche et que l'on fasse de la lecture un exercice à part, comme si on ne *lisait* pas lorsqu'on parcourt les ouvrages d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, etc. Cependant, il paraît que l'on sent le côté défectueux de ce mode puisqu'on a décidé de mettre à l'étude, l'année prochaine, l'introduction d'un manuel scolaire, à l'instar du *Lesebuch* des écoles allemandes.

C'est à ce manuel scolaire que l'on travaille chez nous.

Dans son numéro du 1er novembre, l'*Educateur* combat, par la plume de M. L. L., l'idée de confier la correction des enfants vicieux aux établissements fondés dans ce but. Si les parents sont impuissants à redresser ces jeunes gens, il vaudrait mieux qu'on les place dans quelque bonne famille de laboureurs ou d'artisans.

La même revue pédagogique (numéro du 15 novembre) montre quel chemin le travail manuel a fait en Allemagne, en Suède et même en France. Plusieurs écoles normales l'ont adopté comme branche obligatoire. Passant au livret scolaire, elle nous apprend que le canton de Neuchâtel, à l'instar de Berne, Vaud, Fribourg

et Bâle, est sur le point de l'adopter avec quelques modifications.

Dans le numéro suivant, M. L. L. publie un intéressant article pour préconiser l'emploi des images dans les livres d'école. Il raconte les fruits qu'il tire de leur usage. Les enfants comprennent et aiment l'enseignement donné à l'aide des images.

R. H.

Belgique. — Nous résumons succinctement les réflexions de l'*Ecole catholique* belge relatives aux concours scolaires en les faisant suivre de quelques remarques personnelles.

Les concours publics sont sans contredit un des moyens les plus efficaces pour exciter et entretenir l'émulation parmi les instituteurs et les élèves, et pour stimuler du même coup l'application, le zèle et le progrès.

Toutefois pour produire ces heureux résultats, les concours doivent être organisés dans de bonnes conditions de justice et d'impartialité; ne pas être entravés par des règlements inutiles, abusifs ou capables de lancer dans de fausses voies. Un règlement ne stipulant que des points d'une utilité incontestable, fondés en raison, appuyés sur des principes de justice et d'égalité, ne s'improvise pas dans un bureau ; ce ne peut être que le fruit de l'expérience. Son importance est telle cependant que l'efficacité, l'existence même de ces luttes pacifiques en dépend..... Si l'organisation laisse place à la partialité et aux procédés déloyaux ; si elle stipule des vexations et des injustices, aussitôt le zèle se refroidit, se décourage, et cet instrument excellent se détraque et se brise entre les mains qui s'en servent si maladroitement.

Dans le but de perfectionner ce moyen d'émulation, on demande qu'une moyenne normale et égale d'élèves soit arrêtée pour toutes les écoles et que le secret concernant le texte des questions à poser soit entouré de précautions suffisantes, afin de n'être pas divulgué.

Il nous semble que les expositions scolaires telles qu'elles sont établies chez nous présentent moins d'inconvénients que les concours scolaires et qu'elles mènent plus sûrement à des résultats bien pratiques. Une seule personne étant chargée de corriger les travaux, il en résulte certainement plus d'uniformité et plus de garanties d'impartialité.

D.

Bibliographies

I

Esquisses des cantons suisses, en 16 feuilles, pour servir à l'étude de la géographie de la Suisse, par Ph. Reinhard et J. Steinmann. — Berne, Antenen (W. Kaiser), 1887. La coll. 50 cent.

« Faire des cartes; tout l'enseignement de la géographie est là : » tel est le conseil que nous donne M. Eugène Rendu, dans son excellent